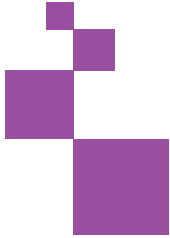


# LA SUBVENTION SALARIALE

## EMPLOI-QUÉBEC



Pour vous aider à obtenir un emploi, vous pourriez être admissible à la **Subvention salariale**, une aide pour mettre en valeur votre candidature auprès d'un employeur potentiel.

L'employeur pourrait recevoir une subvention couvrant certaines dépenses liées à votre embauche. Au besoin, l'aide financière peut couvrir des frais de formation ou d'accompagnement pour vous aider à bien vous intégrer dans votre nouveau milieu de travail.

### QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissible, vous devez :

- être sans emploi;
- avoir des difficultés à intégrer le marché du travail;
- être à risque de chômage prolongé.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS?

- La subvention versée à l'employeur vous permettra d'accéder à un emploi durable **ou** d'acquérir une expérience transférable.
- Sauf exception, l'emploi visé doit compter au moins **30 heures** de travail par semaine.
- Généralement, la subvention ne peut pas dépasser **30 semaines**, mais elle peut se prolonger jusqu'à un maximum de 60 semaines si des circonstances particulières le justifient.

